



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session ordinaire 2018-2019

CC/CE

P.V. IR 10

Commission des Institutions et de la Révision constitutionnelle

Procès-verbal de la réunion du 19 mars 2019

Ordre du jour :

1. Approbation des projets de procès-verbal des réunions des 5, 15 et 26 février 2019
2. 7450 Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2019
- Rapporteur : Monsieur André Bauler
- 7451 Projet de loi relatif à la programmation financière pluriannuelle pour la période 2018 - 2022
- Rapporteur : Monsieur André Bauler
- Présentation et examen du projet de budget du ministère d'Etat concernant la Commission
3. Divers

*

Présents : M. Guy Arendt, M. Marc Baum, Mme Simone Beissel, M. Alex Bodry, M. Mars Di Bartolomeo, M. Gast Gibéryen, M. Léon Gloden, Mme Martine Hansen, M. Henri Kox, M. Charles Margue, M. Gilles Roth

M. Sven Clement, observateur délégué

M. Yves Cruchten remplaçant M. Marc Angel
Mme Joëlle Elvinger remplaçant M. Eugène Berger
M. Laurent Mosar remplaçant M. Claude Wiseler

M. Xavier Bettel, Premier Ministre, Ministre d'Etat
M. Jacques Thill, du Ministère d'Etat

Mme Carole Closener, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Marc Angel, M. Eugène Berger, M. Claude Wiseler, M. Michel Wolters

*

Présidence : M. Alex Bodry, Président de la Commission

*

1. Approbation des projets de procès-verbal des réunions des 5, 15 et 26 février 2019

Les projets de procès-verbal des réunions des 5, 15 et 26 février 2019 sont approuvés.

2. 7450 Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2019

7451 Projet de loi relatif à la programmation financière pluriannuelle pour la période 2018 – 2022

Présentation et examen du projet de budget du Ministère d'Etat concernant la Commission

M. le Premier ministre présente brièvement les volets du budget de l'Etat pour l'année 2019 concernant la Commission en rappelant que le budget du Ministère regroupe également les dépenses d'autres institutions, telles que la Maison du Grand-Duc, la Chambre des Députés, la Cour des Comptes, le Conseil d'Etat et le Conseil économique et social.

Conformément à la circulaire budgétaire du 19 décembre 2018 et tenant compte du programme gouvernemental, le Ministère d'Etat a finalisé le projet de budget 2019 en veillant à poursuivre une politique budgétaire responsable. Le projet de budget 2019 tient également compte des changements découlant de la formation du Gouvernement en décembre 2018 en ce qui concerne la répartition des responsabilités entre les différents ministères.

Il convient de noter tout d'abord que le Ministère d'Etat a modifié sa structure budgétaire. Les dotations à la Chambre des Députés et à la Cour des Comptes ont été regroupées dans une même section (00.1) et le Service Information et Presse dispose de sa propre section (00.4 et 30.4).

Les crédits relatifs à la Maison du Grand-Duc (section 00.0) restent relativement stables par rapport au budget 2018. La variation s'explique essentiellement par la hausse des frais du personnel attaché à la fonction du Chef de l'Etat.

Le budget de la Chambre des Députés affiche une augmentation légère, due à des frais occasionnés par l'organisation d'une conférence internationale) (Assemblée parlementaire de l'OSCE, Session annuelle du 4 au 8 juillet 2019) et par des travaux de rénovation.

Les budgets de la Cour des Comptes et du Conseil d'Etat restent stables par rapport à 2018.

En ce qui concerne le volet « Gouvernement », il y a lieu de préciser que :

- Les frais de route et de séjour à l'étranger ainsi que les frais de contentieux ont été augmentés de 300.000 euros sur base de l'expérience des dernières années.
- La dotation du Comité pour la mémoire de la 2^e Guerre mondiale a été augmentée de 10.000 euros pour tenir compte des projets du Comité pour 2019 et au-delà.

La baisse du budget du Service Information et Presse s'explique par la baisse des frais d'experts et des frais d'entretien d'équipements informatiques.

La baisse assez spectaculaire du budget du Haut-Commissariat à la Protection nationale (HCPN) découle du transfert des articles 00.6.33.001 (concernant la prise en charge, l'entretien et l'encadrement des demandeurs de protection internationale) et 30.6.74.301 (concernant la gestion de crises) aux Ministères des Affaires étrangères et européennes, de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région, de la Mobilité et des Travaux publics.

Pour l'article 00.6.12.356 (HCPN : gestion de crises), l'augmentation s'explique par le renforcement de l'infrastructure LU-CIX.

En ce qui concerne la section « Cultes », il est rappelé que la rémunération du personnel représente la quasi-totalité du budget.

Enfin, il est rappelé que le volet « Médias et Communications » a été présenté à la Commission de la Digitalisation, des Médias, des Communications et de l'Espace, et que la partie relative au Service de renseignement de l'Etat sera présentée à la Commission de contrôle parlementaire du Service de renseignement de l'Etat.

3. Divers

La Commission de Venise a adopté l'avis sur la proposition de révision portant instauration d'une nouvelle Constitution lors de sa 118^e session plénière. Il est rappelé que M. Henri Kox, co-rapporteur, a représenté la Chambre des Députés en assistant à la session plénière qui a eu lieu à Venise les 15 et 16 mars 2019.

Il est proposé de convoquer deux réunions afin d'examiner ledit avis :

- Le 29 mars 2019 à 14h00 et
- Le 2 avril 2019 à 15h00.

Luxembourg, le 19 mars 2019

La Secrétaire-administrateur,
Carole Closener

Le Président de la Commission des Institutions et de la
Révision constitutionnelle,
Alex Bodry